

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Programme de mesures d'allègement des paiements de taxes municipales.

Saint-Rosaire, le 19 mars 2020, Le Conseil municipal de Saint-Rosaire souhaite mettre en place un programme de mesures d'allègement pour les contribuables qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières.

Considérant les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et en reportant les versements.

La municipalité reporte de deux (2) mois les versements à venir. Le paiement prévu le 1^{er} mai est **reporté au 1^{er} juillet 2020**, celui du 1^{er} juillet est **reporté au 1^{er} septembre 2020** et celui du 1^{er} septembre est **reporté au 1^{er} novembre 2020**.

Afin de donner un répit aux citoyens, aux commerçants et aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés à effectuer les paiements **nous avons réduit les frais d'intérêts à 0 % jusqu'au 31 décembre 2020**.

Le Conseil municipal pourrait bonifier ces mesures selon l'évolution de la situation.

À l'heure actuelle, modifier l'échéance des paiements de taxes municipales est la meilleure option afin d'offrir un soutien aux citoyens et entreprises tout en protégeant les liquidités de la Municipalité.

Nous espérons que ces mesures d'allègement permettront à nos contribuables d'avoir un répit financier s'ils venaient à se trouver dans une situation délicate reliée à la COVID-19.

- 30 -

Source :
Harold Poisson, Maire
Information :
819-752-6178
dg@strosaire.ca